



Bilan 2024 des autorisations délivrées en vertu du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2) par les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

<u>Municipalité émetrice</u>	<u>Date de remise du registre</u>	<u>Construit dans quelle municipalité</u>	<u>Milieu hydrique visé</u>	<u>Liste des activités autorisées</u>	<u>Nombre d'activités autorisées</u>	<u>Superficie du milieu hydrique visé (m²)</u>	<u>Sous-total des superficies (m²)</u>	<u>Total des superficies (m²)</u>	
MRC de Vaudreuil-Soulanges	2025-01-15	Coteau-du-Lac	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	3	63.12	64.62	70.62	
			Rive	Art. 6 (3) Construction d'un fossé, d'un exutoire ou d'une conduite d'un système d'aqueduc, d'égout ou de gestion des eaux pluviales	6	1.5			
		Les Cèdres	Littoral	Art. 7 (4) Construction d'un fossé, d'un exutoire ou d'une conduite d'un système d'aqueduc, d'égout ou de gestion des eaux pluviales	6	6	6	28.7	30.7
			Rive	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	5	28.2			
		Les Coteaux	Littoral	Art. 6 (3) Construction d'un fossé, d'un exutoire ou d'une conduite d'un système d'aqueduc, d'égout ou de gestion des eaux pluviales	2	0.5	2		
		Rivière-Beaudette	Littoral	Art. 7 (4) Construction d'un fossé, d'un exutoire ou d'une conduite d'un système d'aqueduc, d'égout ou de gestion des eaux pluviales	2	2	2		
		Saint-Clet	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	16.7	16.7		16.7
		Saint-Lazare	Rive	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	2	40	40		70
		Saint-Polycarpe	Littoral	Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans une rive.	1	30	30		
		Très-Saint-Rédempteur	Littoral	Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans le littoral.	1	29.26	29.26		29.26
Vaudreuil-sur-le-Lac	Littoral	Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans une rive.	1	35	35		35		
Ville de Coteau-du-Lac	2025-01-09	Ville de Coteau-du-Lac	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	12.08	12.08	12.08	
			Littoral	Art. 6 (1) Construction d'un ponceau d'une ouverture totale de 1.2 à 4.5 m dans le littoral.	1	12.5	12.5	12.5	
			Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	20	20	20	
Ville de Hudson	2025-01-31	Ville de Hudson	Littoral	Aucune autorisation émise					
			Littoral	Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans le littoral.	2	138.9	146.22	446.22	
			Rive	Art. 6 (1) Construction d'un ponceau d'une ouverture totale de 1.2 à 4.5 m dans le littoral.	1	7.32			
			Rive	Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans une rive.	1	300	300		
Municipalité de Les Cèdres	2025-01-23	Municipalité de Les Cèdres		Aucune autorisation émise					
Municipalité de Les Coteaux	2025-01-09	Municipalité de Les Coteaux		Aucune autorisation émise					
Ville de L'Île-Cadieux	2025-02-04	Ville de L'Île-Cadieux	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	11	11	73.4	
			Rive	Art. 7 (9) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une rive.	1	2	2		
			Zone inondable de grand courant (20 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de grand courant (20 ans).	1	8	8		
			Zone inondable de faible courant (100 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	1	12.4	52.4		
				Art. 8 (4) Construction d'un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	1	30			
			Zone inondable de faible courant (100 ans)	Art. 8 (2) Construction d'un fossé, d'un exutoire ou d'une conduite d'un système d'aqueduc, d'égout ou de gestion des eaux pluviales dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	1	10			
Ville de L'Île-Perrot	2025-01-10	Ville de L'Île-Perrot		Aucune autorisation émise					



Bilan 2024 des autorisations délivrées en vertu du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2) par les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

<u>Municipalité émetrice</u>	<u>Date de remise du registre</u>	<u>Construit dans quelle municipalité</u>	<u>Milieu hydrique visé</u>	<u>Liste des activités autorisées</u>	<u>Nombre d'activités autorisées</u>	<u>Superficie du milieu hydrique visé (m²)</u>	<u>Sous-total des superficies (m²)</u>	<u>Total des superficies (m²)</u>
Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	2025-01-20	Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	17.57	17.57	516.99
			Rive	Art. 7 (9) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une rive. Art. 6 (2) Construction d'un ouvrage de stabilisation de talus dans une rive.	5	75.17	91.89	
			Zone inondable de grand courant (20 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de grand courant (20 ans).	1	32.7	32.7	
			Zone inondable de faible courant (100 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	5	98.58	374.83	
				Art. 8 (4) Construction d'un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	2	276.25		
Village de Pointe-des-Cascades	2024-12-02	Village de Pointe-des-Cascades		Aucune autorisation émise				
Ville de Pincourt	2024-11-26	Ville de Pincourt	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	13.37	13.37	13.37
Municipalité de Pointe-Fortune	2024-11-27			Aucune autorisation émise				
Ville de Rigaud	2025-01-14	Ville de Rigaud	Zone inondable de grand courant (20 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de grand courant (20 ans).	1	67.44	67.44	69.67
			Zone inondable de faible courant (100 ans)	Art. 8 (4) Construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires à un bâtiment résidentiel principal dans une zone inondable de faible courant (100 ans).	1	2.23	2.23	
Municipalité de Rivière-Beaudette	2024-11-26	Municipalité de Rivière-Beaudette		Aucune autorisation émise				
Municipalité de Saint-Clet	2024-11-28	Municipalité de Saint-Clet		Aucune autorisation émise				
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	2025-01-09	Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton		Aucune autorisation émise				



Bilan 2024 des autorisations délivrées en vertu du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2) par les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

<u>Municipalité émetrice</u>	<u>Date de remise du registre</u>	<u>Construit dans quelle municipalité</u>	<u>Milieu hydrique visé</u>	<u>Liste des activités autorisées</u>	<u>Nombre d'activités autorisées</u>	<u>Superficie du milieu hydrique visé (m²)</u>	<u>Sous-total des superficies (m²)</u>	<u>Total des superficies (m²)</u>
Municipalité de Sainte-Marthe	2025-01-22	Municipalité de Sainte-Marthe		Aucune autorisation émise				
Ville de Saint-Lazare	2025-01-09	Ville de Saint-Lazare		Aucune autorisation émise				
Municipalité de Saint-Polycarpe	2025-01-16	Municipalité de Saint-Polycarpe		Aucune autorisation émise				
Municipalité de Saint-Télesphore	2024-11-27	Municipalité de Saint-Télesphore		Aucune autorisation émise				
Ville de Saint-Zotique	2025-01-09			Aucune autorisation émise				
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	2025-01-21	Municipalité de Terrasse-Vaudreuil		Aucune autorisation émise				
Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	2025-01-16	Municipalité de Très-Saint-Rédempteur		Aucune autorisation émise				
Ville de Vaudreuil-Dorion	2025-01-20	Ville de Vaudreuil-Dorion	Littoral	Art. 6 (1) Construction d'un ponceau d'une ouverture totale de 1.2 à 4.5 m dans le littoral.	5	11.8	11.8	11.8
Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	2025-01-28	Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	Littoral	Art. 6 (4) Construction d'un quai (flottant, sur pilotis, pieux ou roues) d'une superficie ≤ 20 m ² dans le littoral.	1	20	20	20



Bilan 2024 des autorisations délivrées en vertu du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2) par les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

<i>Municipalité émetrice</i>	<i>Date de remise du registre</i>	<i>Construit dans quelle municipalité</i>	<i>Milieu hydrique visé</i>	<i>Liste des activités autorisées</i>	<i>Nombre d'activités autorisées</i>	<i>Superficie du milieu hydrique visé (m²)</i>	<i>Sous-total des superficies (m²)</i>	<i>Total des superficies (m²)</i>
Sommaire								
Superficie des milieux hydriques visés par les activités autorisées			Nombre d'activités autorisées par les municipalités					
Littoral			443.82	35				
Rives			466.89	18				
Zones inondables			537.6	13				
Total			1448.31	66				